

GUIDE DE L'EXPOSANT



3^{ème} SALON
des **Communes** et des
Intercommunalités
de **l'Ariège**

Maires • Adjointes • Conseillers • Présidents d'Intercommunalité
Elus locaux • Décideurs publics • Agents des collectivités

PARKING DU STADE FONDÈRE FOIX
JEUDI 30 MAI 2024



ASSOCIATION DES MAIRES
ET DES ÉLUS DE L'ARIÈGE
Service d'aide et de conseil

Ce guide est édité afin de faciliter votre installation au salon et vos donner toutes les informations pratiques nécessaires à votre participation.

INFORMATIONS PRATIQUES AMENAGEMENTS DU STAND

VOS CONTACTS TECHNIQUES

Anaïs RAMBOZ
a.ramboz@ap-media.fr
☎ **07 66 46 29 64**

Thomas VANHERSECKE
t.vanhersecke@ap-media.fr
☎ **07 68 54 40 84**

L'équipe AP Média se tient bien sûr à votre disposition pendant le salon



SOMMAIRE

INFORMATIONS PRATIQUES..... 3

HORAIRE D'INSTALLATION ET DE DEMONTAGE.....	3
ACCÈS EXPOSANTS	3
SERVICES SUR LE SALON.....	4

AMENAGEMENTS DU STAND..... 4

STAND CLÉ EN MAIN	4
STAND NU	5
COMMANDE MOBILIER SUPPLÉMENTAIRE	5
COMMISSION DE SÉCURITÉ.....	5
GARDIENNAGE	5

INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES D'INSTALLATION ET DE DEMONTAGE

Dates	Installation exposants	Accueil des exposants	Ouverture du salon au public	Démontage exposants
29 mai 2024	14h00 - 19h00*			
30 mai 2024		A partir de 7h00	8h30 – 17h30	17h30 – 21h00

* Si vous faites appel à un standiste et que le délai est trop court, merci de nous en informer

ACCÈS EXPOSANTS

Un chapiteau de 1.800m² sera monté pour l'occasion :

Parking du Stade (à côté du Dojo et du Gymnase), Avenue du Stade – 09000 FOIX

L'accès des véhicules des exposants est autorisé à proximité du chapiteau uniquement pendant les périodes d'installation et de démontage des stands. Un parking exposants sera mis à votre disposition.

Il est strictement interdit de stationner aux abords du chapiteau. Le stationnement devra se faire exclusivement sur les parkings prévus à cet effet.



-  Entrée parking visiteurs
-  Entrée parking exposants
-  Entrée salon
-  Camion traiteur
-  Food Truck

Le jour du salon, les exposants devront se garer sur les parkings exposants, accès par l'avenue du stade.

Vous munir de votre badge et le présenter à l'agent de sécurité.

SERVICES SUR LE SALON

- **WIFI**

Pas de Wifi sur le salon. Privilégiez la 4G et les partages de connexion !

- **RESTAURATION**

Vous avez la possibilité de commander une prestation cocktail déjeunatoire pour votre stand, qui sera à venir récupérer directement à l'espace restauration, le jeudi 30 mai avant 12h00.

Un espace restauration sera à votre disposition pour vous permettre de déjeuner sur le salon. Cette année, vous pourrez commander votre déjeuner sur place directement le matin du salon (sous réserve des quantités restantes). Une file « réservé » pour ceux qui auront commandé leur repas le matin sera mise en place afin d'éviter une trop grande attente. Un foodtruck sera mis en place par leurs soins à l'extérieur, à l'entrée du salon, et proposera des repas à emporter pour ceux qui le souhaitent.

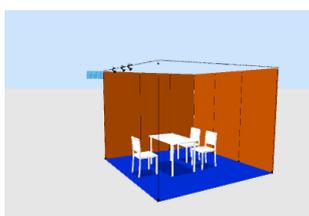
2 Gourmands « disent » a été retenu comme traiteur officiel du salon. Vous pouvez les contacter afin qu'ils vous fassent des propositions sur mesure : Dorine JAREMCZUK : 06.78.45.13.29 / E-mail : contact@traiteurs-gourmands.fr.

Merci de noter que toute commande de prestation cocktail devra être passée au moins une semaine avant le salon. Passé ce délai, notre prestataire se réserve le droit de refuser la prestation.

AMENAGEMENTS DU STAND

STAND CLE EN MAIN

L'organisateur met à la disposition des exposants des cloisons de stand en bon état. Afin de maintenir la qualité de ce matériel, l'exposant ne doit pas utiliser d'autres accroches que des cimaises, des chainettes et crochets, de la patafix ou du scotch (non fournis par l'organisateur).



Exemple d'un stand de 9m²

A chaque superficie de stand correspond un équipement

Surfaces stand	Dotation(s)	Rampe(s) de spots
6m ² > 12m ²	1	1
18m ²	2	2
27m ²	3	3
36m ²	4	4

Composition de mon stand équipé :

- **Cloisons** de mitoyenneté, couleur blanc (hauteur 2,50m), **traverse de façade** en structure foncée,
- **Enseigne drapeau** double face 30*40cm,
- Accès pour **alimentation électrique**, **prévoir des rallonges (non fournies par l'organisateur)**,
- **1 rampe de 3 spots** lumineux,
- **Moquette** sur les stands (enlèvement du polyane à votre charge le jour de votre installation),
- **1 dotation mobilier** comprenant : 1 table rectangulaire (1.10 x 0,70) + 3 chaises + 1 corbeille. **Si vous souhaitez installer votre propre mobilier, nous pouvons enlever la dotation fournie avec votre stand. Merci de l'indiquer dans les documents à remplir « Descriptif de stand ».**

STAND NU

Le stand nu est livré avec un accès électrique et moquette mais sans enseigne, sans cloisons, sans mobilier, sans spots lumineux (à votre charge).

Tout aménagement de stand dépassant une hauteur de 2,50 mètres doit être soumis à l'approbation de l'organisateur du salon, nous faire parvenir un plan décorateur.

IMPORTANT : Aucun élément de décoration (cloison, mobilier, affiche, enseigne...) ne doit dépasser les limites du stand matérialisé au sol par la moquette ou les structures du stand. Il est strictement interdit de clouer, visser et coller sur les cloisons des stands et les aménagements chapiteau. Toute réparation consécutive à une dégradation constatée sera intégralement facturée au titulaire du stand.

COMMANDE MOBILIER SUPPLEMENTAIRE

Pour toute commande de **mobilier supplémentaire**, celle-ci passe directement par notre prestataire **Lign'Expo**.

Rendez-vous sur leur site : <https://lign-e.com/showroom/salon-maires-ariege-2024/>

Sélectionnez le mobilier que vous souhaitez dans votre panier, créez votre compte et validez votre commande.

Pour toute question n'hésitez pas à contacter directement Lign'Expo par e-mail (lignexpo@lignexpo.com) ou par téléphone au 06 10 20 03 60.

COMMISSION DE SECURITE

Passage de la commission de sécurité, le **mercredi 29 mai 2024**. Les aménagements doivent être terminés. Présence obligatoire du responsable de votre stand si vous exposez des produits dangereux. Le chargé de sécurité du salon examinera la conformité de votre stand.

Les exposants devront lui fournir les procès-verbaux de classement au feu des matériaux de décoration utilisés et de montage de stand si fait par un standiste.

GARDIENNAGE

L'organisateur se charge de la surveillance générale du salon dans les meilleures conditions mais il s'agit d'une obligation de moyens et non de résultat. La surveillance des aménagements des stands demeure sous la **responsabilité exclusive de l'exposant** (ne laisser aucun objet de valeur en dehors des heures d'ouverture, être particulièrement vigilant durant les périodes de montage et de démontage des stands).